

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2021-2022

29 SEPTEMBRE 2021

PROJET DE DÉCRET¹

PORTANT CONFIRMATION DE DIVERS ARRÊTÉS DU GOUVERNEMENT DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE POUVOIRS SPÉCIAUX EN MATIÈRE
D'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

TEXTE ADOPTÉ EN SÉANCE PLÉNIÈRE

¹ Voir doc. 280 (2021-2022) n°1 à n°2.

Article premier

L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n°48 du 4 février 2021 portant diverses dispositions en matière d'enseignement de promotion sociale dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19 est confirmé, conformément à l'article 3 du décret du 14 novembre 2020 octroyant des pouvoirs spéciaux au Gouvernement en vue de réagir à la deuxième vague de la crise sanitaire du COVID-19.

Art. 2

L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n° 62 du 15 février 2021 portant sur le subventionnement pour l'achat de matériel pour l'enseignement en ligne dans l'enseignement de promotion sociale dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19 est confirmé, conformément à l'article 3 du décret du 14 novembre 2020 octroyant des pouvoirs spéciaux au Gouvernement en vue de réagir à la deuxième vague de la crise sanitaire du COVID-19.